

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

N° 2025-60

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de JUILLET, à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

26/06/2025

Date d’Affichage :

26/06/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, David PETITON.

Absents excusés :

Monsieur Jean-François DEROIDE

Pouvoirs :

Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GUEROUT

OBJET : NOMINATION D’AGENTS RECENSEURS

L’INSEE nous a contacté afin de mettre en place la prochaine campagne de recensement de la population. Une dotation de l’Etat permet de rémunérer les agents.

Il y a 5 ans, Mme Quessandier avait pris le rôle de coordonnatrice et Mme Blandine Vienne était agent recenseur. Mme Laforest a accepté de reprendre le rôle de coordonnatrice avec rémunération sur heures supplémentaires, comme Mme Quessandier en 2020.

Mme Vienne s’est présentée d’elle-même en mairie pour proposer de reprendre le rôle d’agent recenseur.

Il faut compter un agent pour 300 foyers. Il y en avait 475 au dernier recensement.

Nous avons demandé à Mme Le Déoré si elle serait intéressée et avons obtenu une réponse positive.

En 2020, l’indemnité de Mme Vienne s’élevait à 1 045 €. Compte-tenu de l’inflation, nous proposons de monter cette indemnité à 1 200 € par agent recenseur pour les 4 semaines de travail (soit 2 400 € + les heures de l’agent coordonateur).

Lors de la vidéoconférence, l’Insee a précisé que la dotation ne couvrirait pas la totalité des frais liés au recensement mais qu’elle constitue une aide. Elle était de 1129 € en 2020.

La somme des indemnités sera prévue au budget 2026 à l’article 6413 – Personnel non titulaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l’unanimité le recrutement de Mme Vienne et de Mme Le Déoré en tant qu’agents recenseurs, la coordination par Mme Laforest et les modes de rémunérations proposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire



Daniel GUEROUT
Secrétaire de séance